

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 06 Juillet 2009

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Lundi 06 Juillet 2009 à 14 h 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan,
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
(Pouvoir donné à M. Philippe BONNIN)
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
(Pouvoir donné à Madame Yvette ANNEE)
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 06 Juillet 2009

II- QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

2. – Créations d'emplois permanents

Bien que la moyenne d'âge des agents de l'I.A.V. soit assez basse, celle de l'équipe de direction, Directeur Général et Chefs de Service, est elle au contraire élevée, avec pour certains de ses membres une retraite programmée à court terme, ce qui impose d'ores et déjà d'organiser le « tuilage » de certains postes.

C'est le cas du poste de responsable de l'unité « Eau Potable » qui peut faire valoir ses droits à retraite à la fin de l'année 2009.

Par ailleurs, la concomitance de ce départ possible avec le démarrage de l'opération Férel / Rennes, renforce encore la nécessité du tuilage pour assurer la réussite de ce grand chantier.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration la création, dans les conditions suivantes, d'un emploi d'adjoint au responsable de cette unité, appelé ensuite à en prendre la responsabilité :

ADJOINT AU RESPONSABLE DE L'UNITE EAU POTABLE

Nature des fonctions	Adjoint au Responsable de l'Unité Eau Potable
Niveau de recrutement	Cadre d'emploi d'Ingénieur Territorial Ingénieur, ou Ingénieur Principal
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emploi.
Date de création	1 ^{er} Juillet 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide la création de cet emploi dans les conditions proposées,
- charge le Président d'accomplir toutes formalités et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme
LE PRÉSIDENT

Yvon MAHE.